UN LIBRARY

SEP 2 6 1970



ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE

NATIONS UNIES



UN/SA COLLECTION CONSEIL DE SÉCURITE $\frac{A/34/332}{E/13411}$ 25 juin 1979

GENERALE

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE Trente-quatrième session Point 11 de la liste préliminairex RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE

CONSEIL DE SECURITE Trente-quatrième année

Lettre datée du 25 juin 1979, adressée au Secrébaire général par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans sa déclaration en date du 16 juin 1979 transmise au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et distribuée à tous les Membres de 1'Organisation (A/34/327-S/13407), le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine a de propos délibéré fait allusion d'une manière fort tendancieuse à des personnes qui ont quitté le Laos depuis l'année 1975, date à laquelle fut fondée la République démocratique populaire lao.

Sur instructions de mon gouvernement, je suis autorisé à faire la mise au point ci-après, qui permettrait de situer le problème dans son contexte et surtout de dévoiler des intentions malveillantes des milieux dirigeants réactionnaires de Pékin à l'égard de la République démocratique populaire la qui pratique avec tous les pays et spécialement avec les pays voisins une politique d'amitié, de paix, d'indépendance et de stricte égalité.

Comme tous les gouvernements de la région, le Gouvernement de la République démocratique populaire la n'est pas indifférent aux problèmes posés par l'afflux des réfugiés en Asie du Sud-Est parmi lesquels quelques dizaines de milliers sont originaires du Laos. Sur ces derniers, la Mission permanente de la République démocratique populaire la tient à ce que l'opinion internationale soit bien informée de leur identité afin de situer en toute justice la responsabilité de leur exode.

I. IDENTIFICATION DES REFUGIES LAO

Des réfugiés lao qui se trouvent exclusivement en Thailande peuvent être définis en sept catégories ci-après :

A/34/332 S/13411 Français Page 2

- 1. La première catégorie est composée des tenants du pouvoir de l'ancien régime qui ont été condamnés par contumace par les tribunaux populaires, des personnes déclarées coupables par ces mêmes tribunaux mais relachées par mesure d'amnistie, des hommes de main et des agents de l'impérialisme qui, ayant accompli leurs sinistres missions de sape et de sabotage contre la République démocratique populaire lao, cherchent refuge à l'étranger pour s'échapper au châtiment de la justice;
- 2. La deuxième catégorie est composée des profiteurs et des parasites appartenant aux milieux de bourgeois "compradores", de bureaucrates locaux petits et grands, de seigneurs de la guerre, d'affairistes étrangers, de gérants de lupanars, de fumeries d'opium et de sociétés d'importation-exportation;
- 3. La troisième catégorie est composée des étrangers de souche sinovietnamienne ou d'origine de Hong-kong, de Taïwan et de Thaïlande; ces gens qui sont venus s'établir au Laos en grand nombre (plus de 100 000) sous l'ancien régime pour profiter des mannes de l'"aide américaine" en y accaparant le commerce de détail, de gros, d'importation-exportation et d'activités industrielles quittent le pays ayant réalisé qu'ils ne peuvent plus faire de bénéfices scandaleux;
- 4. La quatrième catégorie est composée d'anciens "clients" des régimes féodal, colonial et néo-colonial qui sont des mercenaires meo de la soldatesque Vangpao;
- 5. La cinquième catégorie est composée d'éléments ayant un vernis de culture ou une véritable culture française ou anglo-saxonne qui estiment ne pas pouvoir se passer du mode de vie français ou du "way of life" américain importé sous l'ancien régime par le colonialisme puis par le néo-colonialisme et qui se trouvent étrangers dans leur propre pays, tant dans l'ancien régime que dans le nouveau;
- 6. La sixième catégorie est composée des partisans du moindre effort vivant au jour le jour: ces éléments rétrogrades, dont certains sont sans aucune instruction, qui ne voulaient et ne veulent pas s'adapter aux conditions nouvelles d'une société laborieuse et socialiste et qui ont été effrayés par des difficultés économiques d'après-guerre (30 ans de guerre dévastatrice, 3 millions de tonnes de bombes versées sur tout le pays dont certaines continuent encore à exploser et à provoquer de nombreuses victimes, 700 000 personnes à reclasser, calamités naturelles pendant deux années consécutives, en 1977 et 1978, blocus économique de novembre 1975 à mars 1976, agriculture et artisanat arriérés ruinés par les pratiques coloniales et néo-coloniales, usines sabotées lors du changement de régime, etc.) quittent le pays, leurrés par la propagande mensongère sur les facilités d'établissement à l'étranger notamment en France et aux Etats-Unis;
- 7. Enfin, la septième catégorie est composée des jeunes des villes et des minorités ethniques meo; ces gens fuient à l'étranger de peur d'être enrôlés dans l'armée par suite d'une campagne d'intoxication intensive sur l'invasion chinoise à laquelle se sont livrés depuis quelque temps à travers le pays des agents des milieux dirigeants réactionnaires de Pékin.

II. RESPONSABILITE DE L'EXODE

De ce qui précède il ressort clairement que le Gouvernement de la République démocratique populaire la qui a tout fait pour retenir ses citoyens si utiles à la reconstruction du pays, le Laos étant un des pays qui souffrent cruellement de la sous-population (3 millions d'habitants pour une superficie de 236 000 km2), ne peut être de quelque manière que ce soit déclaré responsable des difficultés que rencontrent des personnes qui ont fuit de leur propre chef le Laos ainsi que de multiples problèmes qu'elles causent à autrui.

Les conditions socio-géologiques et démographiques de la République démocratique populaire la ooffrent d'amples possibilités à tous ses citoyens de mener aisément leur vie. Le sens de l'humanisme des dirigeants la de même que leur politique de clémence adoptée à l'égard de tous leurs citoyens, y compris ceux qui ont servi dans les rangs du colonialisme et du néo-colonialisme, sont bien connus de tous, même de nos détracteurs. Comme preuve, nous voudrions simplement rappeler que le Laos a procédé au changement de régime, en 1975, sans qu'il y ait aucune goutte de sang versé et autant dire d'une manière la plus pacifique qui demeurerait un exemple pour notre monde si secoué par la violence.

Cependant, en dépit de tout ce que nous venons de dire, certains éléments de la population, qui ont été intoxiqués pendant 30 ans par les modes de vie colonialiste et néo-colonialiste et par la propagande mensongère des agents de l'impérialisme et des milieux dirigeants réactionnaires chinois, ont fui et fuient ignominieusement encore leur pays. La responsabilité de cet exode incombe incontestablement aux colonialiste et néo-colonialistes et aux milieux dirigeants réactionnaires de Pékin qui sont respectivement engagés les premiers dans des tentatives répétées et effrontées de déstabilisation de notre nouveau régime, les seconds dans des incitations et duperies doublées de menaces et pression militaires à la frontière lao-chinoise.

Je vous saurais gré de bien vouloir, Monsieur le Secrétaire général, faire distribuer la présente mise au point comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent par intérim de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Vithaya SOURINHO